

REGLEMENT DU 11 ème TRAIL DE TOURRETTES-SUR-LOUP

1. DEFINITION

Le Trail de Tourrettes-sur-Loup est une course pédestre empruntant un cheminement le plus naturel possible sur les communes de Tourrettes-sur-Loup, Vence et Courmes.

Les courses au programme de l'édition **2025** sont les suivantes :

- Hiboux Trail by Night, du samedi 11 octobre 2025 20h au dimanche 12 octobre 2025 08h
- Trail des Puys, le dimanche 12 octobre 2025
- Trail des Violettes, le dimanche 12 octobre 2025

2. INSCRIPTIONS

1. Participation

- a) La participation est individuelle pour le trail des Puys et des Violettes, en équipe de 2 ou 3 coureurs pour le trail nocturne
- b) Le Trail de Tourrettes-sur-Loup est ouvert aux compétiteurs détenteurs d'une **licence en cours de validité** délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Association of Athletics Federations) ou la Fédération Française de Triathlon (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Triathlon Union)
- c) Cette compétition est également accessible aux non licenciés. Un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de la **course à pied en compétition** datant de moins de **365 jours** à la date de l'épreuve est à fournir ou un PPS
- d) Chaque participant doit être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et être parfaitement entraîné pour cela. Il jugera personnellement de ses propres capacités physiques en rapport aux conditions météorologiques
- e) **Âge minimum :**
 - Le Trail des Puys est ouvert à partir de la catégorie juniors.
 - Le Trail des Violettes et le Hiboux Trail By Night sont ouverts aux participants âgés de 16 ans et plus (catégorie CADET-TE)
- f) **Les inscriptions sont limitées à :**
 - Trail des Puys : **200 dossards** disponibles
 - Trail des Violettes : **200 dossards** disponibles
 - Hiboux Trail By Night : **20 équipes de 2 ou 3 coureurs** disponibles
- g) L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de

situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage dès lors qu'elle en aurait connaissance

2. Engagement

Toutes les inscriptions s'effectuent en ligne, sur le site internet

<https://www.traildetourretessurloup.com/inscription>

Dans une démarche écologique, aucun engagement papier ne sera désormais accepté

3. Frais d'inscription :

- Trail des PUYS : 30 euros
- Trail des VIOLETTES : 20 euros
- Hiboux Trail By Night : 100 euros par équipe

4. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 Juillet 2025.

Les inscriptions seront clôturées **le jour de la course sauf si le quota est atteint avant.**

5. Retrait et attribution des dossards

Les dossards sont à retirer le jour de la course à la la salle Paul Ceuzin

- le samedi 11 octobre entre 18h00 et 19h30 pour Hiboux Trail By Night
- le dimanche 12 octobre entre 7h00 et 08h30 pour le trail des Puys et des Violettes

L'organisateur ne fournit pas d'épingles à nourrices.

3. ANNULATION

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve ou d'annuler. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

4. MATERIEL

1. Obligatoire

- Gobelet ou tout récipient pouvant contenir du liquide ; dans une démarche écologique, aucun gobelet jetable n'est mis à la disposition des athlètes,
- Réserve d'eau (0,5l sur le trail des Violettes et le HTBN, 1l sur le trail des Puys)
- Réserve alimentaire
- Couverture de survie
- Téléphone portable allumé avec le numéro du PC Course : 0661162418
- Fiche précisant tout traitement médical en cours et les contre-indications – en cas de traitement médical uniquement
- Sifflet
- Pour Hiboux Trail By Night : une frontale avec batterie de rechange

2. Recommandé

- Tenue adaptée en fonction de la météo (couvre-chef, coupe-vent, ...)

5. PARCOURS

- **Trail des PUYS**, parcours de **26 kms et 1700 mD+** environ
- **Trail des VIOLETTES**, parcours de **12 kms et 650 mD+** environ
- **Hiboux Trail By Night**, boucle de **9,5km/470mD+**, avec passage de relais dans la salle Paul Ceuzin
- Les parcours sont disponibles sur le site www.traildetourrettesurloup.com
- Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des rubalises, piquets et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie du parcours, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté
- Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin, route existant ou jonction avec rubalise
- Les reconnaissances des parcours ne sont autorisées qu'à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours. Veillez à prendre vos précautions en consultant les arrêtés municipaux de chacune des communes traversées, relatifs aux battues administratives et à la chasse,
- L'organisateur souhaite sensibiliser les participants au respect des propriétés agricoles et pastorales et demande aux participants d'éviter tout bruit inutile à proximité des troupeaux et recommande à chacun la lecture du guide « [Face aux chiens de protection, quelques réflexes à adopter](#) »
- Les parcours seront entièrement dé-balisés dans les jours suivant la manifestation

6. DÉROULEMENT

- **Hiboux Trail By Night** : départ en ligne du premier coureur de chaque équipe le samedi 11 octobre à 20h00
- **Trail des Puys** : départ en ligne le dimanche 12 octobre à 09h00
- **Trail des Violettes** : départ en ligne le dimanche 12 octobre à 10h00

Consultez le site <https://www.traildetourrettesurloup.com/programme-du-trail>

7. RAVITAILLEMENTS

Les courses se déroulant en semi-autosuffisance, des ravitaillements seront mis en place :

- Trail des Puys : 2 ravitaillements (liquide et solide) sur le parcours au km 14 et 23, puis à l'arrivée.
- Trail des Violettes : 1 ravitaillement sur le parcours, au km 8, puis à l'arrivée.
- Hiboux Trail By Night : 1 ravitaillement et un espace repos permanent uniquement à la salle Paul Ceuzin
- Les ravitaillements sont composés d'**eau** et de **fruits** uniquement.
- Les liquides sont dans des fontaines et/ou bouteilles. Aucun verre ou gobelet n'est disposé sur les tables de ravitaillement – même à l'arrivée,
- Les bénévoles ne sont pas tenus de remplir les récipients présentés par les concurrents,

- Les emplacements des ravitaillements sont indiqués sur les pages des Parcours du site www.traildetourretessurloup.com,

8. REGLEMENT SPECIAL HIBOUX TRAIL BY NIGHT

Cette Course se déroulera du Samedi 20h00 au dimanche 08h00 en équipe de 2 ou 3 coureurs

Le but sera de réaliser le plus de boucles possible sur 12h00. La dernière boucle devra commencer avant le dimanche à 08h00.

Les passages de relais se feront dans la salle Paul Ceuzin

Les coureurs de catégorie Cadet ne pourront pas faire plus de 2 boucles d'affilée

9. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE

- Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et également la direction et les consignes prévues par les organisateurs
- Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours
- Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve, ainsi que faire évacuer et/ou hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessite
- En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, appelez directement le 15
- Le participant qui abandonne remet son dossard à un signaleur. Il doit **IMPÉRATIVEMENT** prévenir l'organisation de son abandon
- Les conditions particulières de course portent le comité d'organisation à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes, en particulier, prendre le temps d'informer le bénévole le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins. Les participants se doivent assistance mutuelle
- Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande. le crédit temps alloué correspond au temps écoulé entre le premier appel au numéro de secours et l'appel suivant la prise en charge par l'équipe de secours. L'équipe de secours et/ou un bénévole attestera de la position du concurrent et de l'heure de son appel.
- Les concurrents doivent adopter un code d'honneur de bonne conduite, de fair-play, notamment en cas de dépassement

10. BARRIERES HORAIRES

- Une barrière horaire est mise en place sur le Trail des puys, elle se trouvera au pied de la montée du Pic des Courmettes, au km 16,5. Elle est fixée à 4 heures après le départ.
- Le concurrent ne pourra prétendre à être classé s'il ne passe pas cette barrière horaire. Il remettra son dossard au bénévole en place et rejoindra l'arrivée par l'itinéraire de son choix et sous son entière responsabilité.
- Nous vous rappelons que cette barrière est mise en place pour votre sécurité.

11. CATÉGORIES

Les catégories d'âge sont consultables sur le lien suivant : <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

12. CLASSEMENTS

Les épreuves donnent chacune lieu à un classement où chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée dans le temps imparti est classé.

13. RÉCOMPENSES ET CÉRÉMONIES

- Trail des Puys et Trail des Violettes : Les 3 premiers du scratch homme et femme et le **1^{er} de chaque catégorie** homme et femme, sans cumul avec le scratch, sont récompensés,
- Hiboux Trail By Night :
 - 1. les 3 équipes qui ont fait de plus de kilomètres dans les douze heures
 - 2. Meilleur temps sur une boucle : la 1^{ère} féminine et le 1^{er} homme
 - 3. Prix spécial pour les équipes qui ont dépassé les 100km
 - 4. la première équipe mixte
 - 5. la première équipe féminine
- La cérémonie des récompenses se déroule à Tourrettes-sur-Loup, à l'issue de l'épreuve (voir programme sur www.traildetourrettessurloup.com)
- Les concurrents du Trail des Violettes seront récompensés en premier, puis le Trail des Puys
 - o Les trois premiers scratch (hommes et femmes) sont appelés sur le podium
 - o puis simultanément, les femmes vainqueurs de leur catégorie de la plus élevée à la plus jeune
 - o puis simultanément, les hommes vainqueurs de leur catégorie, de la plus élevée à la plus jeune

14. RÉCLAMATIONS

- Toute infraction constatée par un membre de l'organisation ou bénévole ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité
- L'autocontrôle garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes donnant lieu à des pénalités (ci-dessous).

- La réclamation doit faire l'objet d'un écrit remis à l'organisateur dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant : résumé de l'incident, position sur le parcours et évaluation du temps gagné
- Tout concurrent mis en cause est entendu par l'organisateur
-

15. PÉNALITES

Fautes donnant lieu à des pénalités, allant de l'avertissement à la disqualification (à l'appréciation de l'organisateur) :

- Non-respect du code de la route
- Non suivi du parcours (coupe de sentier)
- Jet de détritrus
- Non-respect d'autrui (organisation, bénévole, concurrent)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Défaut de dossard visible
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un médecin ou d'un secouriste

16. ASSURANCES

- L'organisation souscrit à une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation ainsi que des participants.
- En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers, à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

17. DROIT À L'IMAGE

- Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image
- Chaque participant atteste être informé que, dans le cadre du Trail de Tourrettes-sur-Loup, qu'un aéronef télé-piloté peut se situer à une distance horizontale de moins de 30 mètres d'un concurrent
- Chaque participant atteste avoir été informé de la procédure définie par le télé-pilote en cas d'incident en vol de cet aéronef

18. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve par non-respect du règlement.